

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt, le 12 avril à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 06 avril 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 20

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Christelle COUTANT - Jacky ALEXANDRE - Sandrine BRUYERE - Jean-Michel VISSE - Christelle REMY - Brigitte DOIGNEAUX – Christophe CAPON - Delphine FAUQUEUX -- Valérie BERGER – Yvon DEUDON - Capucine BLANCHARD – Cédric DELATTRE – Chantal CHAUWIN - Sylvain DOISY - Cédric JUSSEURAND - Véronique FALDOR – Bernard LEMPEREUR – Natacha MONNIEZ – Romain PARSY (arrivé à 19h00 a pris part au vote à partir de la délibération n°16).

Absents excusés : Mickaël COTTRET qui donne procuration à Francis NOBLECOURT - Cécile DA COSTA qui donne procuration à Pascal GUITTON.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Masnières, peut délibérer.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 15 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR :

### **DELIBERATION N°15/2021**

#### **BUDGET COMMUNAL 2021/**

#### **VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES (bâti et non bâti)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Ainsi, les communes doivent délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux en 2020 et du taux départemental de TFPB de 2020.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2020, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

Après analyse, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux ainsi :

Taxes	Taux d'imposition 2020 (pour mémoire)	Taux d'imposition 2021		
		Taux communal	Taux départemental	Taux de référence
Foncière bâti	9.20 %	<b>9.20 %</b>	+ 19.29 %	= 28.49 %
Foncière (non bâti)	55.76 %	55.76 %		

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Monsieur le Maire sera chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(20 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 22)

22 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOPTE**

**DELIBERATION N°16/2021****PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS 2021**

Je vous propose d'accepter les participations financières et les subventions exposées ci-dessous et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération :

**PARTICIPATIONS FINANCIERES**

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2020	VOTE B.P. 2021
RELAIS AUTONOMIE - CLIC CAMBRESIS-OUEST	546.40 €	535.40 €
ASS. LES SCENES DU HAUT ESCAUT	1 092.80 €	1 081.60 €
I-NORD	567.84 €	600.00 €
ADMR DE RUMILLY EN CAMBRESIS	3 700.00 €	3 939.00 €
SIVU LES MURS MITOYENS	5 600.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>11 507.04 €</b>	<b>12 156.00 €</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET 2021 (article L.2311-7 du C.G.C.T.)**

Nom de l'organisme	POUR MEMOIRE B.P. 2020	VOTE B.P. 2021
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE MASNIERES	778.00 €	778.00 €
C.C.A.S DE MASNIERES	5 000.00 €	25 000.00 €
AMICALE LAIQUE DE MASNIERES	4 500.00 €	4 500.00 €
ASSOCIATION SECOURISTE MASNIEROIS	448.00 €	448.00 €
ASSOC. NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	80.00 €	80.00 €
ASSOC.SPORTIVE DE MASNIERES	14 000.00 €	14 000.00 €
BASKET CLUB MASNIEROIS	1 655.00 €	1 665.00 €
COMITE DES LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	7 180.00 €	7 180.00 €
COMITE PARENTS ELEVES COLLEGE J. PREVERT	243.00 €	243.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1 885.00 €	1 885.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE HOSTETTER	3 017.00 €	3 017.00 €
COMITE USEP CAMBRAI SUD	350.00 €	350.00 €
F.N.A.C.A./MASNIERES	380.00 €	380.00 €
SOCIETE DE PECHE LA NOQUETTE MASNIERES	1 160.00 €	1 160.00 €
LES AINES DE MASNIERES	2 018.00 €	2 018.00 €
LES AMIS DE LA PALETTE	335.00 €	335.00 €
LES AMIS DES ECOLES	472.00 €	472.00 €
LES PAPILLONS BLANCS AFDPED LES ARQUETS	35.00 €	35.00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	155.00 €	155.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION NORD	103.00 €	103.00 €
UNION LOCALE CFDT DU CAMBRESIS	154.00 €	154.00 €
UNION LOCALE CGT DE CAMBRAI ET ENVIRONS	154.00 €	154.00 €
UNION SPORTIVE DES VETERANS	237.00 €	237.00 €
SCRAP A MA MASNIERES	335.00 €	335.00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE L'ART ET LA MASNIERES	4 000.00 €	4 000.00 €
A.C.T.I.O.N. (chantier insertion)	18 000.00 €	18 000.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>65 674.00 €</b>	<b>86 684.00 €</b>

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(21 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOPTE**

**DELIBERATION N°17/2021**  
**VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Le Conseil Municipal,  
Siégeant sous la Présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire,  
Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2021 qui peut se résumer ainsi :

BP 2021	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 408 000.00 €	4 408 000.00 €
Section d'investissement	4 270 500.00 €	4 270 500.00 €

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(21 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°18/2021**

**TRAVAUX DE SECURISATION DES PASSAGES PIETONS SUR LA RD644 :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD  
« PRODUIT DES AMENDES DE POLICE »**

Lors des séances de conseil municipal, il est fait état très régulièrement de la circulation dense sur la route départementale 644. A cet effet, il s'avère nécessaire de sécuriser les passages piétons par un marquage horizontal et vertical.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux VRD	13 340.00 €	Autofinancement :	3 340.00 €
		Département (demandée)	10 000.00 €
TOTAL : 13 340.00 €		TOTAL : 13 340.00 €	

Aujourd'hui, je vous propose :

- De solliciter une demande de subvention « Amendes de police » sur les travaux de sécurisation des passages piétons sur la RD 644.
- Et de m'autoriser à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police à hauteur de 10 000.00 Euros, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(21 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°19/2021**

**CONVENTION DE PARTENARAIT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES AINES  
ET DES PLUS FRAGILES EN SITUATION DE HANDICAP**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié au COVID 19 a amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles. L'échelon communal constitue une proximité avec les administrés, la bonne échelle pour mener des actions conjointes pour combattre l'isolement des plus fragiles.

Le Département, en qualité de chef de file des politiques sociales, appuyé par l'expertise de la Maison Départementale de Handicap (MDPH) a un rôle central d'ensemblier à côté des communes.

Le département a affirmé sa volonté en adoptant le 29 juin 2020 une délibération portant sur le partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Aussi, pour entrer rapidement dans une phase opérationnelle, il est proposé de s'engager conjointement au Département dans un partenariat renforcé pour la signature d'une convention. Il s'agit de développer ensemble une stratégie locale de lutte contre l'isolement en s'appuyant sur des outils efficaces notamment le registre des personnes fragiles.

Le conseil municipal est invité à autoriser la signature de cette convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap, ainsi que tout document s'y rapportant.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(21 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**DELIBERATION N°20/2021**

**LOCATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ECOLE MARIE CURIE  
SISE RUE LAIN A MASNIERES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ancienne école Marie Curie située rue Lain à Masnières est libre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, date du regroupement des écoles élémentaires en un seul site. Monsieur le Maire propose de louer 1 classe de 60 m<sup>2</sup> environ avec accès sanitaire et parking à l'association AMF AD dont le siège social est situé 10,12 Place des Arts 59600 MAUBEUGE

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- de louer la surface précitée, au prix mensuel de 300 €, indexé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021. Caution d'un mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de location et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- de charger Me MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt, d'établir le bail de location.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :**

(21 présents + 2 procurations soit un nombre de votants : 23)

23 pour - 0 contre - 0 abstention

**ADOpte**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Réflexion et choix pour la création d'un espace de jeu pour jeunes enfants près du chemin de halage.
- Réception de boîtes de masques chirurgicaux offerts par la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Un complément par la commune sera acheté. Distribution à organiser.
- Création et achat de médaille de la ville de Masnières à offrir à toutes personnes ayant fait une action particulière en faveur de la commune ou de ses habitants.
- Construction d'une unité de méthanisation par un porteur privé : rappel du projet. Une enquête publique, organisée par la Préfecture, permettra aux habitants de s'exprimer.
- Délinquance sur la commune : discussion sur l'ensemble, recherche de solutions préventives et répressives.

➤ Projets des « Scènes du Haut Escaut » :

- Distributions des cartes « Semons le bonheur » en faveur des personnes isolées de la commune. Très bon accueil.
- Projet de lecture d'un livre avec les services civiques des « Scènes du Haut Escaut » en relation avec les bénévoles de la bibliothèque municipale.
- Projet « Piano du Lac ». Fort du succès de l'année dernière, la troupe fera une halte musicale sur la commune courant juin.

➤ Extrait de l'agenda du Maire depuis le 15/03/2021 :

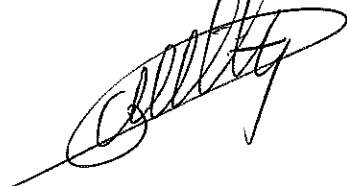
- 15/03/2021 - Conseil Municipal
- 17/03/2021 - Rencontre avec Madame La Conseillère Départementale
  - Réunion au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
- 18/03/2021 - Réunion Communauté d'Agglomération de Cambrai
- 19/03/2021 - Réunion CCAS
  - Cérémonie commémorative du 19 mars
  - Exposition Anne Franck
- 23/03/2021 - Bureau au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
- 24/03/2021 - Bureau Municipal
- 25/03/2021 - Ateliers du foncier avec le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis
- 31/03/2021 - Rencontre avec le Commandant de Gendarmerie de Marcoing
- 08/04/2021 - Commission des Finances Communauté d'Agglomération de Cambrai
  - Conseil Syndical du Sivom de la Vacquerie
- 09/04/2021 - Centre de Dépistage Covid

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu. Il sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Masnières, le 13/04/2021.

Le Secrétaire de séance

Pascal GUIFFON



Le Maire,

Francis NOBLECOURT

